

**MODIFICATION N° 2 AU MARCHÉ N° 2021F05371
ACHAT ET POSE D'HABITAT PROVISOIRE MODULAIRE**

Collectivité :

Commune de MONTREUIL (93100), représentée par son Maire en exercice, Patrice BESSAC

Procédure :

MARCHE PUBLIC passé en APPEL D'OFFRE OUVERT par application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 du Code de la commande publique.

Titulaire du marché :

LUTECE

1 chemin des Femmes

77610 FONTENAY-TREVISY

Siret : 433 891 249 00032

Représenté par Monsieur Charles OLIVEIRA, en qualité de Président

Intitulé du marché

Achat et pose d'habitat provisoire modulaire

N° du Marché : 2021F05371

Date de notification : 9 août 2021

Montant initial du contrat :

Le montant initial de l'offre s'élève à 699 820 € HT, soit un prix unitaire par module de 38 878,88€ HT.

Modifications successives de ce montant :

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Nouveau montant HT
Avenant n° 1 Intégration des éléments d'adaptation du projet initial	966 110 €

PRÉAMBULE

La ville de Montreuil a souhaité acquérir des modules aménagés à usage d'habitation provisoire comprenant des sanitaires, une pièce de vie et des chambres d'appoint répartis sur deux sites :

- le site rue de Rosny,
- le site rue saint Antoine.

L'objectif étant d'équiper des terrains familiaux provisoires destinés aux gens du voyage, situés dans le secteur du Murs à Pêches. Ces constructions répondent à un besoin urgent de

relogement des familles dont les terrains actuels se situent sur l'emprise de chantier du site de2 maintenance et de remisage (SMR) du T1 dont les travaux prévisionnels ont démarré au 3e trimestre 2021.

En cours d'exécution, des éléments de mission supplémentaires en termes d'achat et de modalités de pose des modulaires sont apparus nécessaires, lesquels ont été intégrés au marché par avenant n° 1, notifié le 29 avril 2022.

De nouvelles adaptations sont nécessaires pour adapter le projet aux contraintes du site et affiner les réponses aux besoins des familles.

Il convient donc d'intégrer, d'un commun accord entre les parties, ces nouveaux éléments au marché initial.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MODIFICATION

Le présent avenant a donc pour objet de formaliser les modifications rendues nécessaires pour répondre au mieux aux besoins des familles et aux contraintes du site selon les installations déjà présentes :

- des déplacements de cloisons intérieures et tuyauteries,
- des changements de cloisons avec installation de fenêtres ouvrantes dans les sanitaires de deux modules,
- des remplacements d'appareils sanitaires type chauffe-eau,
- de l'installation d'une pompe de relevage pour un module.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA MODIFICATION

Le présent avenant entraîne une augmentation de 2,04 %

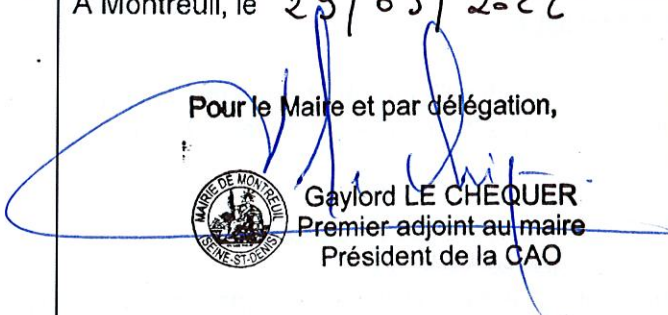

Le montant total du marché passe donc de 966 110 € HT (après avenant n° 1), à 985 809 € HT, soit 1 182 970,80 € TTC.

Les montants cumulés des avenants 1 et 2 génèrent une augmentation de 40,87 % du montant initial du marché .

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS APPLICABLES

Toutes les clauses du contrat initial, et le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 5 : SIGNATURE DES PARTIES

<p>A Montreuil, le 29/09/2022</p> <p>Pour le titulaire Charles De Jesus Oliveira Monsieur Charles De Jesus Oliveira Président de la société Lutèce</p> <p>Signature numérique de Charles De Jesus Oliveira Date : 2022.09.27 15:51:46 +02'00'</p>	<p>A Montreuil, le 29/09/2022</p> <p>Pour le Maire et par délégation,  Gaylord LE CHEQUER Premier adjoint au maire Président de la CAO</p> 
--	---